



COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MARS 2015 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 24 - Pouvoirs : 2 - Votants : 26 - Majorité absolue : 14

Date de convocation du conseil municipal : 2 mars 2015

Date d'affichage de l'ordre du jour : 2 mars 2015

Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoints.

Jean-Pierre GUIHEUX, Jacky VINET, Josette LADEUILLE, Madame Maryse MOINEREAU, Pierre-Louis GELY, Isabelle LERAY, Benoît PACAUD, Ollivier LERAY, Ludovic LE GOFF, Catherine DAUVÉ, Stéphane ANDRE, Meggie DIAIS, Thérèse COUËDEL, Jean GÉRARD, Nathalie BOISSERPE, Vanessa ANDRIET, Gaëtan LERAY.

Etaient excusées

Muriel DOYEN, Caroline GARNIER-RIALLAND qui a donné pouvoir à Maryse MOINEREAU, Valérie ROUILLÉ qui a donné pouvoir à Josette LADEUILLE.

Désignation de la secrétaire de séance : Meggie DIAIS

Adopté à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2015 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

FINANCES**1ERE SEANCE****CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MARS 2015****CM2.2015****I – 2 – 2015 / DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire avant la séance de vote du budget primitif,

Vu la réunion « toutes commissions » du 23 février 2015 au cours de laquelle l'orientation budgétaire 2015 a été présentée,

Considérant que la commission des Finances sera prochainement réunie pour examiner en détail le projet de budget primitif 2015,

Le maire présente à l'assemblée l'orientation budgétaire 2015 soumise au débat.

Après avoir rappelé les règles d'élaboration du budget, le Maire communique les résultats provisoires du compte administratif 2014 et leur incidence sur le plan pluriannuel d'investissement. Le maire évoque l'évolution du contexte financier national et local, puis présente les données fiscales et budgétaires communales résultant des trois derniers exercices comptables. Les ratios financiers par habitant sont présentés :

Dépenses réelles de fonctionnement
 Recettes réelles de fonctionnement
 Produit des impôts
 Encours de la dette
 Dotation globale de fonctionnement
 Dépenses d'équipement
 Capacité d'autofinancement

Les résultats de La Plaine sur Mer démontrent une situation financière saine, d'autant plus que les ratios de référence sont comparés avec ceux des collectivités de même strate démographique, sans tenir compte des particularités locales telles le caractère touristique de la commune et le nombre des résidences secondaires.

L'orientation budgétaire 2015 prend en compte les engagements suivants :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement en optimisant les économies de gestion, optimiser les recettes de fonctionnement,
- réfléchir à diverses formes de mutualisation dans le cadre de la coopération intercommunale,
- poursuivre l'aménagement et d'entretien des équipements publics pour répondre aux besoins de la population, des acteurs économiques et des associations,
- maîtriser l'endettement selon un plan pluriannuel compatible avec les capacités d'autofinancement et d'épargne nette,
- ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2015.

Le projet de budget 2015 fera l'objet d'un examen détaillé par la commission des Finances.

FONCTIONNEMENT : 4 474 438 €

Dépenses : Le virement prévisionnel à la section d'investissement s'établit à 92 251 €.

Les dépenses nouvelles sont principalement dues à l'évolution des charges de personnel, comportant la prise en compte de l'évolution des carrières, la revalorisation des indices de certaines catégories, le financement de la réforme des rythmes scolaires.

Les frais financiers augmentent du fait de l'emprunt réalisé en 2014, mais restent très acceptables compte tenu du taux d'endettement de la commune.

Recettes : Les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont impactées par la baisse des dotations de l'Etat évaluée à environ 5%. Les recettes fiscales connaîtront une hausse moins forte que par le passé en raison d'un ralentissement de la construction, de la faible variation des valeurs locatives (+ 0,9 %) et des exonérations de taxes d'habitation sur les plus faibles revenus.

L'équilibre du budget est assuré sans augmentation des taux d'impôts communaux.

INVESTISSEMENT (avec les restes à réaliser) : 5 273 694 €

La section d'investissement a été ajustée en fonction de l'avancement de la programmation pluriannuelle. La poursuite des projets en cours grève le budget 2015. Conformément aux engagements 2013, des opérations importantes ont été engagées sur les exercices 2014 – 2015. L'acquisition du site de l'Ormelette s'ajoute à la programmation prévisionnelle initiale. Ce rythme d'investissement soutenu connaîtra un ralentissement en 2015 et 2016.

Les principales opérations inscrites au budget primitif 2015 sont :

Aménagements :

- Achèvement des chantiers en cours
- Restauration des sentiers cyclables
- Création d'une aire de covoiturage
- Construction d'un préau aux ateliers municipaux

Etudes :

- Site de l'Ormelette
- Couverture des tennis
- Restructuration et extension du restaurant scolaire
- Bilan énergétique des bâtiments communaux
- Accessibilité à la plage du Cormier
- Zone d'Aménagement Concerté nord/est
- Modification du PLU
- Signalétique commerciale

Chacun des programmes fait l'objet d'un plan de financement permettant d'en assurer la réalisation en respectant un endettement supportable par la collectivité. Le budget d'investissement s'équilibre par les subventions, l'autofinancement, les emprunts, le fonds de compensation de la TVA, les taxes d'aménagement et d'urbanisme.

ENDETTEMENT

Au premier janvier 2015, l'endettement de la commune s'élève à 4 866 180,60 €. Cet endettement en progression depuis le 1^{er} janvier 2014 correspond aux prévisions et aux engagements de la commune. Les emprunts simulés pour équilibrer les dépenses d'investissement en 2015 permettent de maintenir un bon ratio du stock de dette par rapport à l'épargne brute prévisionnelle.

CONCLUSION :

La commune doit :

- prendre en considération la réduction des dotations aux collectivités locales décidée par l'Etat jusqu'en 2017,
- redoubler de vigilance quant aux incertitudes liées aux conséquences des réformes annoncées concernant la fiscalité, l'organisation territoriale et les dotations de l'Etat,
- tenir compte des dépenses de fonctionnement incompressibles et des charges induites,
- accepter la progression du niveau d'endettement lié aux investissements engagés compte tenu de l'évolution sociodémographique du territoire.

Le conseil municipal, après avoir été invité à s'exprimer sur la politique budgétaire de la commune, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2015.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 00

**Le Maire,
Michel BAHUAUD**